



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 28057

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réforme de l'examen national classant pour l'accès au troisième cycle d'études médicales qui entrera en vigueur à partir du mois de juin 2004. En effet, un décret d'application doit intervenir prochainement afin de définir les nouvelles modalités de cet examen. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser à quelle date ce décret doit être publié et de lui indiquer les dispositions nouvelles prévues par cette réforme.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales est paru au Journal officiel de la République française du 18 janvier 2004.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28057

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8600

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1670